



INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS DE FEVRIER

Ce calendrier est à compléter et à retourner en mairie, service de l'état civil avec votre règlement avant le **19 janvier 2019** si vous souhaitez que votre (vos) enfant(s) soit(ent) inscrit(s).

Le nombre de places étant limité, aucun enfant non inscrit à l'avance ne sera admis.

NOM :

Prénom : Prénom : Prénom :

Age : Age : Age :

Adresse :

Journée	
Mercredi 06	
Mercredi 13	
Mercredi 20	

mairie : 01 34 16 46 36
www.ville-andilly-95.fr

Ressources annuelles	Andillois		Hors commune
	1 ^{er} enfant	2 ^{ième} enfant et +	
De 0 à 18 000 €	12,60 €	10,60 €	27,60 €
De 18 001 à 30 000 €	15,60 €	13,60 €	28,60 €
> 30 000 €	16,60 €	14,60 €	29,00 €